

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
25 03 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 24 MARS à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER

Date de convocation :
10 03 2025

Nombre de
délégués :

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine, M VALLET Charles.

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Excusés : 1

EXCUSES : M MEUGIN Olivier

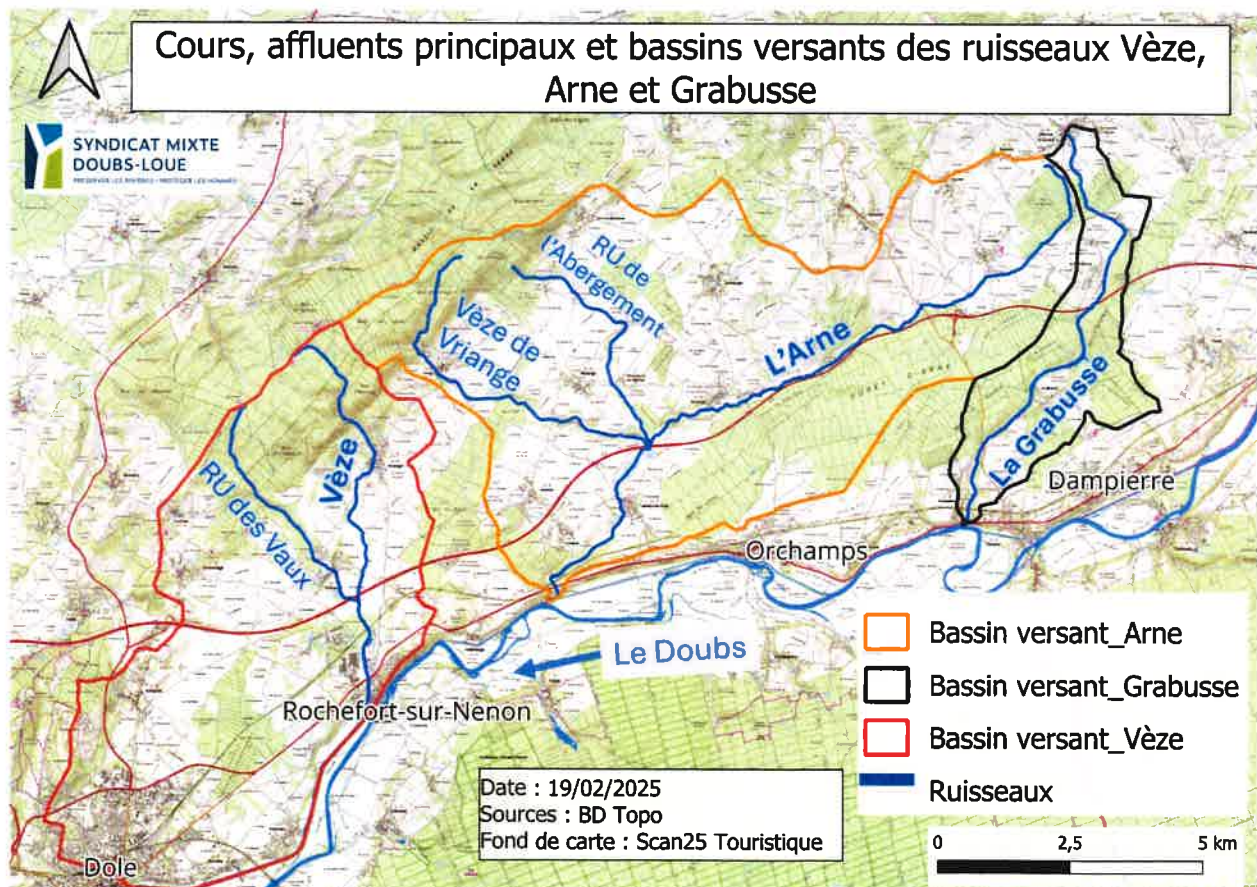
SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 15 25 – AFFLUENTS RIVE DROITE DOUBS MOYEN

Les affluents rive droite du Doubs moyen (l'Arne, la Vèze de Rochefort et la Grabuse) sont des masses d'eau sur lesquels des objectifs d'atteinte du bon état sont fixés dans le SDAGE 2022-2027 et des actions définies dans le Programme de Mesures. Certaines de ces actions relèvent de la compétence GEMAPI et doivent donc être mises en place par la structure juridiquement compétente, ici le SMDL.

Ces affluents représentent respectivement des linéaires de cours d'eau :

- La Vèze et ses affluents : 40 km ;
- L'Arne : 66 km ;
- La Grabuse : 11 km.



Le tableau ci-dessous synthétise les mesures inscrites dans le PDM 2022-2027 pour ces trois cours d'eau et relevant de la compétence GEMAPI.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Libellé mesures
FRDR10524	La Grabusse	Altération de la morphologie	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR10702	Ruisseau l'Arne	Altération de la morphologie	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau – Avec report déjà envisagé pour le PDM 2028-2033
FRDR11536	Ruisseau Vèze	Altération de la morphologie	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

Au regard de ces éléments de contexte, il est aujourd'hui important que le SMDL étudie ces trois cours d'eau pour :

- 1) Réaliser un diagnostic actuel de la fonctionnalité de ces cours d'eau (phase synthèse de données et campagne de terrain) ;
- 2) Etablir et proposer un schéma de restauration sur la base de ce diagnostic aux acteurs du territoire ;
- 3) Lancer des actions opérationnelles en étroite concertation avec les élus locaux, les propriétaires et exploitants.

La réalisation du diagnostic et l'élaboration du schéma peuvent débuter dès 2025.

Il convient en ce sens d'inscrire une nouvelle action dans le PPI pour l'élaboration du diagnostic et du schéma de restauration.

Cette action sera menée majoritairement en régie SMDL induisant un temps important d'ingénierie et l'acquisition de matériel (loupe binoculaire, ...).

Dans le cadre du 12^{ème} programme, l'Agence de l'Eau apportera son soutien financier à hauteur de minima de 50 % et atteindre un taux maximal de 80%.

Afin, d'engager cette nouvelle opération sur les affluents rive droite du Doubs moyen, Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le principe d'élaborer les schémas de restauration des affluents rive droite du Doubs moyen (Arne, Vèze et Grabusse) ainsi que la méthodologie de travail présentée ;
- **INSCRIT** une action « affluents rive droite du Doubs moyen » au Programme Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 25 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment les prestations diverses associées ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

A Dole, le 24 MARS 2025,

Le Président,



M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**